

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES
DISTRICT DE FOOTBALL DE MAINE ET LOIRE
SAISON 2022-2023

La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F et de la LFPL.

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Droits D'engagements :

Championnats Départementaux :	
Première Division.....	72 €
Deuxième Division	62 €
Troisième Division.....	62 €
Quatrième Division.....	55 €
Cinquième Division	55 €
D1 Féminin	55 €
D2 Féminin	55 €
Jeunes U19, U17, U15, U14G, U18F, U15F	40 €
Vétérans	55 €
Loisirs	55 €
Futsal.....	55 €
U13.....	35 €
Coupes Départementales :	
Coupe de l'Anjou Seniors Jean CHERRE	55 €
Challenge de l'Anjou Seniors M	55 €
Coupe des Réserves.....	55 €
Challenge du District Hubert SOURICE	55 €
Coupe de l'Anjou Seniors F.....	55 €
Challenge de l'Anjou Seniors F	55 €
Coupe de l'Anjou U19, U17, U15, U18F, U15F	45 €
Challenge de l'Anjou U19, U17, U15, U18F, District U15..	45 €
Coupe de l'Anjou Vétérans	55 €
Coupe de l'Amitié Vétérans.....	55 €
Coupe Paul Augelle Vétérans	55 €
Coupe de l'Amitié Loisirs.....	55 €
Consolante Loisirs	55 €
Coupe de l'Anjou Futsal	55 €
Coupe de l'Anjou Futsal Féminin	25 €
Challenge Futsal U17, U15	25 €

Art. 89 : Participation d'un joueur non qualifié 35 €

TITRE 2 – LA LICENCE

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Infraction dans la composition des équipes 35 €

Art.176 : Redevance tournois..... Gratuité

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier	75 €
Art.187 : Réclamation	75 €

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX (TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)

Art.25.1	Absence de délégué à la police du terrain.....	20 €
Art.26 :	1- Forfait (toutes catégories)	
	1 ^{er} forfait partiel :	Droit d'engagement
	2 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
	3 ^e forfait partiel (forfait général) :	Double du droit d'engagement
	Forfait général direct après le début des compétitions : Triple du droit d'engagement	
	Indemnité club adverse :	100 €

Dispositions spécifiques pour la D5 et la dernière division Vétérans

	1 ^{er} forfait partiel :	Droit d'engagement
	2 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
	3 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
	4 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
	5 ^e forfait partiel (forfait général) :	Double du droit d'engagement
	Forfait général direct après le début des compétitions : Triple du droit d'engagement	
Art.28 :	Retard envoi feuille de match :	
	Jusqu'à 4 jours de retard	15 €
	A compter du 5 ^e jour	15 € supplémentaire

Feuille de Match Informatisée - Dispositions prises lors de l'AG du 21.10.2016 et conformément à l'article 200 des RG FFF :

- 1^{er} dysfonctionnement : amende de 15 € pour le club de l'équipe responsable
- 2^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable
- 3^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable et la commission sportive pourra décider de la perte du match par pénalité pour l'équipe responsable.

Art.32 : Redevance forfaitaire par équipe engagée :

Première Division.....	73 €
Deuxième Division	58 €
Troisième Division.....	58 €
Quatrième Division.....	40 €
Cinquième Division	40 €
D1 Féminin	0 €
D2 Féminin	0 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F	0 €
Vétérans	40 €
Loisirs	40 €
Futsal.....	20 €
U13.....	0 €

DISPOSITIONS STATUTAIRES / REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 du règlement intérieur :

Absence à l'Assemblée Générale du District : Droit d'engagement équipe fanion